



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations

Question écrite n° 2807

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information sur les fraudes organisées à l'assurance chômage, une des propositions de la mission est de systématiser la présence de représentants des Assédic aux réunions des Comités opérationnels de lutte contre le travail illégal. La participation des Assédic est en effet essentielle aux échanges d'information sur les dossiers en cours, pour faire le point des procédures pénales et pour formaliser les contacts entre les différents corps de contrôles. En conséquence, M. Dominique Tian demande au M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité de bien vouloir lui indiquer ses intentions quand à la date de mise en oeuvre de cette proposition.

Texte de la réponse

Pôle emploi, qui résulte de la fusion du réseau des Assédic et des ANPE, participe aux réunions des comités locaux contre la fraude, des comités locaux uniques de lutte contre la fraude et aux comités opérationnels de lutte contre le travail illégal. L'arrêté du 6 août 2008 fixe la liste des comités locaux de lutte contre la fraude, leur composition et les règles d'organisation et de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2807

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5273

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8773